

Des tarifs dans les transports publics

L'Association des Hommes du Luxembourg (AHL) prend note des nouveaux tarifs dans les transports publics qui seront valables à partir du 1^{er} juillet 2007. Si l'AHL salue les améliorations contenues dans les onze mesures retenues par le ministère des Transports, elle regrette que le gouvernement ait de nouveau raté l'occasion pour améliorer la situation des pères séparés ou divorcés. L'AHL a en effet comme ligne directrice de demander un traitement égal des deux parents en toute matière.

Déjà en date du 14 mars 2007, l'AHL avait fait une démarche au ministère des Transports pour attirer l'attention du ministre sur l'inégalité de traitement entre le parent gardien et le parent non gardien en matière des tarifs applicables aux familles nombreuses. Le parent gardien, qui est généra-

lement la mère, qui voyage avec ses enfants ou seul peut bénéficier de ce tarif alors que le parent non gardien, qui est, sauf exception rarissime, le père, ne peut pas bénéficier de cette mesure. L'AHL avait donc prié le ministre des Transports de corriger cette injustice lors de l'introduction des nouveaux tarifs.

Le parent gardien continue d'ailleurs à bénéficier du régime de faveur à titre personnel jusqu'au moment où aucun enfant de la famille n'aura plus droit à la faveur. L'AHL estime que cette disposition devrait être étendue au parent non gardien qui contribue à l'entretien et à l'éducation de ses enfants non seulement par le biais des pensions alimentaires, mais encore par les dépenses qu'il engage lors de l'exercice du droit de visite et d'hébergement.

Les priorités du ministre des Transports sont toutefois ailleurs. Il préfère accorder la gratuité de transport aux chiens plutôt que d'accorder un tarif préférentiel aux pères de famille nombreuse. Ainsi, comme la discrimination entre le parent gardien et le parent non gardien n'a toujours pas été éliminée, l'AHL demande de nouveau au ministre responsable de corriger cette situation et de compléter les mesures envisagées pour le 1^{er} juillet dans le sens qu'elle propose.

L'AHL peut être contactée par téléphone au numéro (+352) 691 308 154, par fax (+352) 26 50 36 07, par courriel à l'adresse infos@ahl.lu ou par un courrier postal adressé à son siège, AHL c/o 153, avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage.

Association des Hommes
du Luxembourg (AHL)